



Pension en tant que concubin

Par **dridrine**, le **20/09/2016** à **09:30**

Bonjour,

L'ex compagne de mon concubin souhaite le poursuivre au tribunal afin que celui-ci verse une pension alors que sa fille souhaite venir seulement quand elle est disposée (cela fait 3 mois que nous ne l'avons plus vue). Pouvez vous me dire si mes revenus vont rentrer en compte sachant que nous sommes en concubinage ? Pouvez vous me dire si nous pouvons exiger que sa fille vienne en alternance ?

Cordialement,

Par **youris**, le **20/09/2016** à **10:29**

bonjour,

pour fixer le montant de la pension alimentaire, le jaf va vous demandez les ressources de votre foyer, car comme vous partagez les frais de logements, vos ressources disponibles augmentent d'autant.

les droits de garde ont-ils été décidés par le JAF ?

ces droits de garde ne sont pas des obligations.

salutations

Par **Visiteur**, le **20/09/2016** à **10:31**

Bonjour,

déjà il faudrait savoir comment a été décidé la garde ? J'imagine que les parents ne sont pas passés devant un juge pour ça ? Quand à la pension, le papa est en tort ! Que sa fille vienne ou pas le voir, ça n'a rien à voir ! Une PA n'est pas une récompense ! mais une nécessité pour les besoins de l'enfant !

Par **janus2fr**, le **20/09/2016** à **11:42**

[citation]pour fixer le montant de la pension alimentaire, le jaf va vous demandez les ressources de votre foyer, [/citation]

Bonjour,

Non, les revenus du concubin ne doivent pas être pris en compte !

En revanche, le fait de vivre en concubinage aura une importance pour la prise en compte des charges qui seront divisées par deux.